

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC269

présenté par

Mme Charvier, Mme Pouzyreff, Mme Calvez, Mme Bergé, M. Bois, M. Bouyx, Mme Brugnera, Mme Cazarian, Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Granjus, M. Henriet, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Piron, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, Mme Rilhac, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, M. Vignal et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 214, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de la présente programmation, afin d'accompagner l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sensibilisés aux enjeux de la médiation scientifique et plus largement de toutes les formes de dialogue et de partenariat entre le monde académique et scientifique et la société civile, les écoles doctorales seront incitées à proposer des modules spécifiques de formation pour leurs doctorants afin de les accompagner dans la transmission et la diffusion de leur démarche scientifique et des résultats de leur recherche. Ces modules pourront ainsi faciliter la présentation de travaux complexes à destination d'un public non spécialiste, de développer le dialogue et la transmission des connaissances mais également de leur permettre d'appuyer plus directement les décideurs publics, les associations et les entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inciter les écoles doctorales à proposer des modules de formation pour leurs doctorants afin qu'ils deviennent des acteurs de la diffusion et de la transmission de la parole scientifique en direction de la société civile. Par ce biais, c'est tout une génération qui participera au renforcement du dialogue entre la science et la société.